

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

Point 5.6 de l'ordre du jour provisoire

CE168/20

11 mai 2021

Original : anglais

RAPPORT SUR LA SITUATION DU PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

Antécédents

1. En mai 2020, la session extraordinaire du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a adopté la résolution CESS1.R1, *Prêt d'urgence de la part du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique*. Cette résolution demandait un prêt d'urgence interne à court terme d'un montant maximum de US\$ 50 millions¹ au moyen de transferts de fonds successifs de la part du compte de capital du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable) au compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) pendant la période de la résolution approuvée. Les principales raisons de ce prêt interne étaient l'augmentation des besoins projetés en fournitures sanitaires pour la lutte contre la COVID-19 demandés par les États Membres qui participent au Fonds stratégique et le solde limité disponible du compte de capital du Fonds stratégique pour soutenir les achats anticipés pour répondre à ces besoins.

2. L'objet du présent document est de rendre compte de la situation du prêt d'urgence interne et des mesures prises pour soutenir les efforts des États Membres visant à faciliter l'accès aux fournitures médicales essentielles pour la lutte contre la COVID-19, conformément à la résolution CESS1.R1. En outre, ce document propose également la prolongation du prêt d'urgence interne jusqu'au 31 décembre 2023, ou jusqu'à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue, sur la base des besoins anticipés pour soutenir les États Membres pendant toute la durée de la pandémie. Cela donnera à la Directrice le pouvoir discrétionnaire d'approuver le transfert de fonds du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique, lorsque cela est nécessaire, à

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans ce rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

hauteur d'un maximum de \$50 millions pendant la période de la résolution approuvée, tout en veillant à ce que les besoins programmatiques et les opérations du Fonds renouvelable ne soient pas perturbés.

Analyse de la situation

3. Le Fonds stratégique continue de jouer un rôle important en soutenant les pays dans leur riposte à la COVID-19 sur le plan de l'approvisionnement en fournitures médicales d'urgence. Au 31 décembre 2020, le Fonds stratégique a passé des commandes pour un montant de \$235,7 millions de médicaments et de fournitures de santé publique pour le compte de 25 États Membres, soit une utilisation du Fonds qui a triplé par rapport à la même période en 2019. Les fournitures clés fournies au moyen du Fonds stratégique comprennent des équipements de protection individuelle (EPI), des tests de diagnostic in vitro (DIV), en particulier les tests de réaction en chaîne par polymérase (PCR) et les tests de diagnostic rapide de détection des antigènes (TDR-Ag), des équipements biomédicaux et des médicaments à la fois pour les besoins programmatiques réguliers et les soins critiques destinés aux patients atteints de la COVID-19. Au 31 décembre 2020, on estime que 29 millions de personnes dans l'ensemble de la Région des Amériques ont bénéficié de médicaments et de produits de santé fournis au moyen du Fonds stratégique. En outre, le Fonds stratégique a fourni une coopération technique pour faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels nécessaires pour les programmes prioritaires, notamment le VIH, la tuberculose et le paludisme.

4. Environ 80 % des demandes de soutien des États Membres dans le cadre du Fonds stratégique de l'OPS sont prépayées par les États Membres participants. Toutefois, le reste des demandes reçoit un soutien du compte de capital du Fonds stratégique pour accélérer les processus dans un contexte d'urgence ou de contraintes budgétaires. Le compte de capital du Fonds stratégique est alimenté par la composante de capitalisation des frais de service, conformément à la résolution CD58.R4 du Conseil directeur (2020). Le compte de capital fournit aux États Membres de l'OPS une ligne de crédit pour l'achat de fournitures stratégiques de santé publique que les États Membres remboursent à réception des fournitures. Lorsque les fonds disponibles sur le compte de capital du Fonds stratégique sont insuffisants, un prêt d'urgence du compte de capital du Fonds renouvelable peut être demandé.

5. Du fait d'une utilisation accrue du Fonds stratégique de l'OPS, le compte de capital du Fonds stratégique a augmenté pour atteindre \$25,1 millions au 31 mars 2021. Les pays ont utilisé le compte de capital du Fonds stratégique pour avoir rapidement accès aux fournitures stratégiques de santé publique pendant la pandémie. Le nombre de pays ayant demandé à utiliser la ligne de crédit du compte de capital a augmenté de 45 %, passant de 11 pays en 2019 à 16 pays au 31 décembre 2020. Le montant moyen de chaque ligne de crédit demandée a augmenté de 25 %, passant d'une moyenne de \$113 908 par demande en 2019 à \$142 921 par demande au 31 décembre 2020. L'utilisation cumulée totale² du

² L'utilisation cumulée est calculée en divisant le montant total cumulé des crédits accordés aux États Membres au cours de l'exercice par le solde de clôture du compte de capital de cet exercice.

compte de capital a augmenté de 66 %, passant de 92 % en 2019 à 153 % au 31 décembre 2020.

6. Au cours de l'année 2020, le compte de capital a été géré efficacement pour soutenir les États Membres sans nécessiter le recours au prêt d'urgence interne de la part du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique. Cela a été possible grâce à une utilisation optimale des ressources sur la base d'achats prépayés, à une meilleure coordination avec les États Membres pour soutenir les achats et les livraisons sur la base des principes de la livraison juste-à-temps³ et à une communication renforcée avec les fournisseurs pour utiliser le transport multimodal (c'est-à-dire une combinaison de transport aérien, terrestre et maritime) afin de faire face à l'augmentation des coûts d'expédition et d'assurance due à la pandémie.

7. En janvier 2021, un État Membre a demandé une augmentation de la ligne de crédit à \$5,5 millions du compte de capital du Fonds stratégique de l'OPS afin de faciliter l'accès aux médicaments pour la prise en charge des soins critiques pour les patients atteints de COVID-19. Dans la mesure où le montant demandé dépassait le solde disponible du compte de capital du Fonds stratégique à ce moment-là, un prêt d'urgence interne du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique a été organisé conformément à la résolution CESS1.R1 et a bien été remboursé à la fin du mois de mars 2021.

8. Le prêt d'urgence interne constitue un outil essentiel pour répondre aux besoins en fournitures de santé publique liés à la COVID-19 des États Membres de l'OPS. Le prêt renforce la capacité à court terme du Fonds stratégique afin de permettre l'accès à des fournitures d'urgence vitales pour la riposte d'urgence à la COVID-19. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a mis en place les mécanismes de planification et opérationnels nécessaires pour déterminer les montants et le calendrier de tout transfert du Fonds renouvelable au Fonds stratégique afin de mieux répondre aux besoins des États Membres en temps voulu. Le BSP a également mis en place les contrôles de gestion et financiers appropriés pour assurer les remboursements dans les délais au Fonds renouvelable afin qu'il n'y ait pas d'impact sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable de l'OPS.

Proposition

9. Compte tenu du contexte évolutif de la pandémie de COVID-19, et afin de continuer à répondre aux demandes urgentes en médicaments essentiels et en fournitures de santé publique des États Membres de l'OPS pendant la pandémie de COVID-19, le BSP propose une prolongation du prêt d'urgence interne de la part du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique jusqu'au 31 décembre 2023,

³ La livraison juste-à-temps est une stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui consiste à envoyer les produits juste au moment où ils sont nécessaires, sur la base des prévisions, afin d'éviter les coûts de stockage supplémentaires et le risque de péremption des produits.

ou jusqu'à la date à laquelle l'OMS déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue, dans les mêmes conditions que celles approuvées par les États Membres dans la résolution CESS1.R1.

10. Le prêt d'urgence interne continuera d'être administré selon les procédures et les contrôles établis existants, y compris, mais sans s'y limiter : *a)* l'analyse régulière des prévisions de soutien au moyen du Fonds stratégique et du Fonds renouvelable, *b)* l'analyse financière de l'utilisation du capital et l'examen du capital disponible dans chaque Fonds et *c)* l'obtention d'engagements formels de la part des États Membres pour le remboursement en temps opportun du prêt demandé. Dans tous les cas, la demande de prêt est analysée pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la capacité du Fonds renouvelable à soutenir les opérations pendant la période de prêt définie.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

11. En vertu de l'article 8.5 du Règlement financier de l'OPS, et à la lumière de l'urgence présentée par la pandémie de COVID-19, la Directrice du BSP demande l'accord du Comité exécutif pour prolonger la résolution CESS1.R1 afin de permettre l'emprunt de fonds sur le compte de capital du Fonds renouvelable pour utilisation par le Fonds stratégique pour acheter des fournitures liées à l'urgence créé par la COVID-19 jusqu'au 31 décembre 2023, ou jusqu'à la date à laquelle l'OMS déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue. Le Comité exécutif est invité à prendre note de ce rapport et à envisager d'approuver le projet de résolution en annexe.

Annexe

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

CE168/20
Annexe
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

PRÊT D'URGENCE DE LA PART DU FONDS RENOUVELABLE POUR L'ACCÈS AUX VACCINS AU FONDS RENOUVELABLE RÉGIONAL POUR LES FOURNITURES STRATÉGIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

LA 168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP1) Prenant note de la résolution CESS1.R1 *Prêt d'urgence de la part du Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins au Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique* adoptée lors de la session extraordinaire de mai 2020 du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ;

(PP2) Considérant l'augmentation de 45 % en 2020 des demandes de soutien du compte de capital du Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) de la part des États Membres, qui a entraîné une augmentation de 66 % de l'utilisation cumulée totale du compte de capital ;

(PP3) Reconnaisant l'augmentation continue de la demande de soutien dans le cadre du Fonds stratégique de l'OPS afin de faciliter l'accès aux médicaments essentiels et aux fournitures sanitaires permettant de sauver des vies pour lutter contre la COVID-19 ;

(PP4) Notant que le niveau de capitalisation du Fonds stratégique de l'OPS pourrait être insuffisant pour répondre aux besoins futurs des États Membres pendant la pandémie de COVID-19 ;

(PP5) Reconnaisant la mise en place par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) des mécanismes de planification et opérationnels nécessaires, ainsi que des contrôles de gestion et financiers appropriés pour s'assurer que l'octroi d'un prêt d'urgence interne n'a pas d'incidence sur la capacité du BSP à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable de l'OPS pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable),

DÉCIDE :

- (OP) D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :
- a) prolonger le prêt d'urgence interne consistant en un transfert de fonds à court terme, sur une base limitée et successive, à hauteur d'un maximum de US\$ 50 millions,¹ de la part du compte de capital du Fonds renouvelable au compte de capital du Fonds stratégique, jusqu'au 31 décembre 2023 ou jusqu'à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la Santé déclarera la fin de la pandémie, la première de ces échéances étant retenue ;
 - b) continuer à déterminer les montants et le calendrier des transferts au compte de capital du Fonds stratégique, à hauteur du montant total maximum de prêt de \$50 millions pendant la période de la résolution approuvée, sur la base de la disponibilité des fonds sur le compte de capital du Fonds renouvelable et des besoins programmatiques des États Membres participants en vaccins, seringues et équipements de la chaîne du froid et en fournitures d'urgence, y compris celles destinées à la lutte contre la COVID-19 ;
 - c) continuer à appliquer les contrôles de gestion, financiers et analytiques appropriés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incidence négative sur la capacité du Bureau sanitaire panaméricain à soutenir les États Membres participant au Fonds renouvelable ;
 - d) faire rapport sur une base annuelle aux sessions du Comité exécutif sur la situation de ce prêt d'urgence, y compris sur son efficacité et sur l'état des remboursements.

- - -

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires dans ce rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.